

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize et le 11 du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 4 avril 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Bernard PICHERY, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Roland BULLMAN, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO,

ABSENTS/ EXCUSES : Sylvie COLLIGNON, Vincent GUIGOU

PROCURATIONS : Sylvie COLLIGNON donne procuration à Pierre GARAMBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention du Conseil Départemental 2016 – remise en état de la toiture du local technique communal (ancien garage des cars).
- Demande de subvention du Conseil Départemental 2016 – mise en accessibilité des ERP et IOP de la commune dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Le Maire indique également qu'il convient de reporter à une date ultérieure la délibération concernant la création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour la mise en accessibilité des ERP et IOP intercommunaux et communaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adjonction de deux points et le retrait d'un point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER MUNICIPAL – COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif – COMMUNE - de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses études le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion – Commune - dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°18/2016

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Vote des Résultats

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. M. Bernard PICHERY est candidat pour présenter le compte administratif 2015, il est élu président de séance à l'unanimité des voix.

M. Gérald PIERRUGUES, Maire quitte la salle. M. Bernard PICHERY rapporte le compte administratif 2015, dressé par le Maire. Il donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :

Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2015

Résultats de l'exercice 2015 :

➤ Section d'exploitation :

Recettes

749 028,45 €

Dépenses

660 111,36 €

Excédent de l'exercice

88 917,09 €

➤ Section d'investissement :

Recettes

224 673,76 €

Dépenses

409 116,82 €

Déficit de l'exercice :

-184 443,06 €

Résultats de clôture 2015 :

➤ Section d'exploitation

Excédent de l'exercice

88 917,09 €

Excédent antérieur N- 1 reporté

213 260,00 €

Part affectée à l'investissement en 2015 (1068)

NEANT

Résultat de clôture 2015

323 394,84 €

Part à affecter à l'investissement en 2016

NEANT

(couverture du déficit de clôture si nécessaire)
NEANT

Résultat de clôture à affecter en 2016 section d'exploitation
323 394,84 €

➤ Section d'investissement

Déficit de l'exercice 2015
- 184 443,06 €
Excédents antérieurs N – 1 de la section
213 260,00 €
Résultat de clôture 2015 à affecter en 2016 section d'investissement
28 816,94 €
Restes à réaliser dépenses
-98 651,00 €
Restes à réaliser recettes
3 889,00 €
(soit résultat de clôture 2015 -65 945,06€)

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Bernard PICHERY, président de séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des voix, APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015.

Délibération n°19/2016

3. BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015
AU BUDGET PRIMITIF 2016

Après le vote du compte administratif 2015 effectué le 11 avril 2016, délibération n° 19/2016, le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement, après avoir prévu au minimum la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité d'affecter le résultat 2015 au BP 2016 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (art. 002)...	323 394.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (art. 001)...	28 816.94 €

Délibération n°20/2016

4. TAUX 2016 DES TROIS TAXES COMMUNALES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut, en vue de l'établissement du Budget Primitif 2016, voter le taux des trois taxes directes communales sur les bases notifiées par l'Administration.

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2015, soit :

	Taux 2015	Bases Prévisionnelles	Taux 2016 proposés	Produit en résultant
Taxes Habitation	10,62 %	2 053 000	10,62 %	218 029 €
Foncier bâti	10,76 %	1 220 000	10,76 %	131 272 €
Foncier non bâti	90,66 %	14 500	90,66 %	13 146 €
TOTAL				362 447 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité, DECIDE de voter les taux proposés pour chaque taxe.

Délibération n°21/2016

5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES PRIVEES 2016

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, DECIDE de suivre les propositions figurant au BP 2016 de la commune sur l'article 6574, pour un montant de 21990€

Délibération n°22/2016

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE

Le Maire donne lecture des propositions du Budget Primitif 2016 – Commune.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 005 989,09 € pour la section d'exploitation et à 185 300,00 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir voté le budget à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif commune 2016, dans son ensemble.

Délibération n°23/2016

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER MUNICIPAL - EAU/ASSAINISSEMENT

Considérant la conformité des chiffres le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion – Service Eau et Assainissement - dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°24/2016

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – EAU/ASSAINISSEMENT

Vote des Résultats

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. M. Bernard PICHERY est candidat pour présenter le compte administratif 2015, il est élu président de séance à l'unanimité des voix.

M. Gérald PIERRUGUES, Maire quitte la salle. M. Bernard PICHERY rapporte le compte administratif 2015, dressé par le Maire. Il donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :

Résultats de l'exercice 2015:

-	section d'exploitation :	
•	recettes	45 704.83 €
•	dépenses	54 543.98 €

Résultat de l'exercice (excédent) :	- 8 839.15 €
- section d'investissement :	
• recettes	17 520.17 €
• dépenses	5 907.00 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	+11 613.17 €

Résultats de clôture 2015 :

Section d'exploitation

- Déficit de l'exercice 2015	- 8 839.15 €
- Excédents antérieur N – 1 de la section	+ 124 407.62 €
- Part affectée à l'investissement en 2015 (1068)	NEANT
- Résultat de clôture 2015	+ 115 568.47 €
- Part à affecter à l'investissement 2016 (couverture du déficit de clôture si besoin)	NEANT

Résultat de clôture 2015 - Excédent d'exploitation à affecter en 2016 : + 115 568.47 €

Section d'investissement

- Excédent de l'exercice 2015	11 613,17 €
- Excédent antérieur N- 1 reporté	17 277.99 €
- résultat de clôture 2015	28 891.16 €
- restes à réaliser dépenses	0.00 €
- restes à réaliser recettes	0.00 €

Résultat de clôture 2015 -Excédent d'investissement à affecter en 2016 + 28 891.16 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Bernard PICHERY, président de séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Délibération n°25/2016

9. BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Après le vote du compte administratif 2016 de l'Eau et l'Assainissement effectué le 11 avril 2016, délibération n° 25/2016, le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement (après avoir prévu au minimum la couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'il y a lieu).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité décide d'affecter le résultat 2015 au BP 2016 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (art. 002)...	
+ 115 568.47 €	
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (art. 001)...	
+28 891.16 €	
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art.1068)...	
0 €	

Délibération n°26/2016

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – EAU / ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture des propositions du Budget Primitif 2016 – Eau et Assainissement.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 155 249,47 € pour la section d'exploitation et à 48 592,33 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir voté le budget par chapitres, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif Eau et Assainissement 2016, dans son ensemble.

Délibération n°27/2016

11. SEMI-GRATUITE TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté, à l'unanimité DECIDE de prendre en charge les frais de transports scolaires des élèves scolarisés dans les différents établissements de la Dracénie pour l'année scolaire 2016/2017 à hauteur de 50 % du tarif, soit 60 € à charge de la commune, 60 € à charge des parents par élève, DIT que le paiement s'effectuera par la Commune directement auprès de la Communauté d'Agglomération Dracénoise qui émettra un titre de recettes en fin d'année.

Délibération n°28/2016

12. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Fixation de l'IRL pour 2015

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture du 23/03/2016 réceptionné le 29/03/2016 concernant la fixation du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL) pour 2015. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est prononcé pour un montant de l'IRL 2015 de 3 446.85 € identique à celui de 2014. L'avis du conseil municipal est sollicité sur la fixation de ce taux appliqué sur cette indemnité.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au maintien de l'IRL pour 2015 à 3 446.85 €.

Délibération n°29/2016

13. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – ANNEE 2016 –
REMISE EN ETAT DE LA TOITURE DU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL (ANCIEN
GARAGE DES CARS)

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été prévu la réparation du toit du local technique municipal dit ancien garage des cars. La demande de subvention au Conseil Départemental porte sur le montant des travaux estimé à 13 000 € HT.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, la plus élevée possible (40% du montant HT).

Délibération n°30/2016

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ANNEE
2016 – MISE EN ACCESSIBILITE

Après avoir dressé un diagnostic précis des aménagements et travaux à réaliser sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Commune, une programmation de travaux de mise en conformité a été établie.

Les travaux qui auront lieu en 2016 concernent les ERP et IOP communaux suivants :

L'école communale 7350€ HT

L'église 1720€ HT

L'Hôtel de Ville 2420€ HT

Cette opération est estimée à 11 490 € HT .

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide financière la plus large possible (40% des montants HT maximum) auprès du Conseil Départemental et invite les Élus à délibérer. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité charge Monsieur le Maire d'adresser la demande de subvention au Conseil Départemental

Délibération n°31/2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Fait à Claviers, le 12 avril 2016

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES